

PROCÈS-VERBAL

.....
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Hervé PRONONCE, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date et heure de la séance : 3 avril 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 10
Absents : 0

Présents : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT et Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL et Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Hervé PRONONCE – Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.
--

Absents :
Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY
Président de séance : M. Hervé PRONONCE

.....
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
.....

ORDRE DU JOUR

FINANCES COMMUNALES

- B *!Approbation du compte administratif 2023.*
- C *!Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2023.*
- D *!Reprise et constitution de provisions pour dépréciation des comtes de redevables.*
- E *Reprise des résultats 2023.*
- F *Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.*

G Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024.

H Offre d'un bon d'achat aux personnes déposant un permis de construire sur la commune.

URBANISME

I Foncier : Division et acquisition partielle de la parcelle AI n°436 – Emplacement réservé pour création d'un cheminement piéton.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

J Attributions de subventions de fonctionnement et/ou de subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux.

K Validation des demandes de subventions au titre de la DALD pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles à portée départementale.

QUESTIONS DIVERSES

.....

INFORMATIONS MUNICIPALES

1/ communication des dates des réunions des commissions municipales

➤ Commission « Vie associative et sportive, cohésion et communication »

Le lundi 25 mars 2024 à 18 heures 30.

➤ Commission « Finances, urbanisme et aménagement du territoire » et Tapez une équation ici.« travaux et sécurité, environnement et cadre de vie »

Le mardi 26 mars 2024 à 18 heures 30.

2/ communication des décisions prises par le maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal

➤ Décision N°24/02/002D du 23 février 2024 emportant délivrance d'une concession de terrain n° AC-0165 dans l'ancien cimetière communal.

➤ Décision N°24/02/003D du 26 février 2024 emportant délivrance d'une concession de terrain n° AC-0066 dans l'ancien cimetière communal.

➤ Décision N°24/03/001D du 24 mars 2024 emportant délivrance d'une concession de terrain n° AC-0208 dans l'ancien cimetière communal.

➤ Décision N°24/03/002D du 25 mars 2024 - Travaux d'extension du multi-accueil « Le Verger des Diablotins » : choix des entreprises.

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance à **18 heures 30** et procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Karine VALLUY est désignée comme secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du **14 février 2024** à l'approbation des élus, qui l'adoptent **à l'unanimité**. Ensuite, il porte à la connaissance des élus les décisions prises, sur délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 14 février dernier.

Monsieur PRONONCE propose de passer à l'examen de l'ordre du jour et invite Jean-Paul PRESLE à présenter le premier point.

.....

FINANCES COMMUNALES

Délibération n°24/04/03/001 - Approbation du compte administratif 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2023,

Après avoir entendu l'exposé et, étant précisé que le compte administratif 2023 a été présenté à la commission « Finances » au cours de sa séance du 26 mars 2024, il est proposé à l'Assemblée, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote :

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Ville comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	5 524 099,89 €	4 777 061,39 €
Recettes 2023	6 374 947,24 €	4 013 083,87 €
Résultat antérieur reporté	696 469,49 €	1 129 201,67 €
Résultat de l'exercice 2023	850 847,35 €	-763 977,52 €
Part affectée à l'investissement	/	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	1 547 316,84 €	365 224,15 €

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE (Pierre FERNAND/ Margaux FOURTIN/Jean-François RAZAVET)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 363 379,57		1 363 379,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 616 761,42		2 616 761,42
014	Atténuations de produits	383 404,00		383 404,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	469 757,68		469 757,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	71 817,26	0,00	71 817,26
67	Charges exceptionnelles	1 775,00	121 000,00	122 775,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	23 243,53	472 961,43	496 204,96
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	4 930 138,46	593 961,43	5 524 099,89
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	500,00	500,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	438 688,49	0,00	438 688,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		102 094,00	102 094,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 423,18	0,00	4 423,18
204	Subventions d'équipement versées	206 339,68	0,00	206 339,68
21	Immobilisations corporelles (6)	3 983 787,38	0,00	3 983 787,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	41 228,66	0,00	41 228,66
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 674 467,39	102 594,00	4 777 061,39
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/001
Le Maire,

Hervé PRONONCE

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

Commune de LE CENDRE - BUDGET COMMUNE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	71 489,14		71 489,14
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	499 920,36		499 920,36
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 846 257,61		3 846 257,61
74	Dotations et participations	991 373,37		991 373,37
75	Autres produits de gestion courante	96 314,16	0,00	96 314,16
76	Produits financiers	20 566,00	0,00	20 566,00
77	Produits exceptionnels	134 579,45	102 594,00	237 173,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	611 853,15	0,00	611 853,15
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 272 353,24	102 594,00	6 374 947,24
Pour information				696 469,49
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 279,37	0,00	220 279,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	569 398,07	0,00	569 398,07
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		24 641,88	24 641,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	96 358,12	96 358,12
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	129 445,00	0,00	129 445,00
28	Amortissement des immobilisations		472 961,43	472 961,43
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 419 122,44	593 961,43	4 013 083,87
Pour information				1 129 201,67
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé, qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/001
Le Maire,

Hervé PRONONCE

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

Commune de LE CENDRE - BUDGET COMMUNE - CA - 2023

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
---	-----------------

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : /

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) Le Maire.
A Le Cendre, le 03/04/2024



Le Maire,

Hervé PRONONCE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Le Cendre, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2024, et de la publication le 05/04/2024

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Le Cendre, le 03/04/2024

[Area containing multiple blue ink signatures and the official stamp of the Mayor, Hervé PRONONCE, with the text 'Le Maire,'.]

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 063-216300699-20240403-24_04_03_001-BF

Commune de Le Cendre

Présentation synthétique du Compte administratif 2023 du Budget Principal

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature, réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2023 s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	696 469.49 €	/	850 847.35 €	1 547 316.84 €
Investissement	129 201.67 €	/	-763 977.52 €	365 224.15 €

PRÉSENTATION

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement représentent 7 071 416.73 € pour l'année 2023.

Les produits des services (chapitre 70) ont été de 499 920.36 € en 2023 (contre 477 483,45 € en 2022). Cette augmentation provient de l'évolution de certains tarifs communaux et de l'augmentation de la capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) sont en augmentation : 3 846 257.61 € en 2023 contre 3 646 052 € en 2022 du fait principalement de l'augmentation des bases d'imposition.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), ceux de gestion courante (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013) représentent la somme de 1 159 176.67 € en 2023.

Par ailleurs, 20 566 € correspondants à la participation de Clermont Auvergne Métropole au remboursement des intérêts de la dette communale, ont été perçus au titre des Produits Financiers (Chapitre 76).

Quant aux produits exceptionnels (chapitre 77), relatifs aux cessions réalisées et à certains remboursements spécifiques, ils ont généré 134 579.45 € de recettes.

Les crédits relatifs au chapitre 042 (opérations d'ordre) représentent la somme de 102 594 €. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'Attribution de compensation en investissement de 102 094 € versée à Clermont Métropole.

1.2- Dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement de l'année 2023 ont été de 5 524 099.89 €.

Les charges à caractère général (chapitre 11) se sont élevées à 1 363 379.57 € en 2023 contre 1 361 201,18 € en 2022 et les charges de personnel (chapitre 012) se sont portées à 2 616 761.42 € en 2023 pour 2 594 066,94 € en 2022. Le pilotage au plus près de ces chapitres, a permis d'amortir leur augmentation liée à l'inflation, à l'augmentation mécanique de la masse salariale. Ces éléments résultent de la politique de rationalisation engagée depuis plusieurs années.

Le chapitre 014 (atténuations de produits), qui regroupe notamment l'Attribution de Compensation en fonctionnement versée à la Métropole, a représenté une dépense de 383 404 € en 2023.

En matière d'opérations d'ordre, 593 961,43 € de crédits ont été inscrits au chapitre 042. Ce chapitre comprend les Dotations aux amortissements et intègre également la valeur comptable des immobilisations cédées.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté en 2023 la somme de 469 757,68 €.

Le chapitre 66 (charges financières) est pour sa part passé de 42 830,16 € en 2022 à 71 817.26 € en 2023.

Une aide humanitaire d'urgence a été versé par la commune au profit du peuple Marocain au chapitre 67 (charges exceptionnelles) Cette participation au fonds d'action extérieur des collectivités territoriales s'élève à 1 000 €.

Par ailleurs, sur le chapitre 68, une somme de 23 243.53 € a été nécessaire pour régulariser, sur plusieurs années, les produits irrécouvrables des redevables.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1-Recettes :

Les recettes d'investissement ont représenté la somme de 5 142 285,54 €.

Les dotations d'investissement (chapitre 10) se sont élevées à 220 279,37 € (FCTVA + taxe d'aménagement).

Le chapitre 13 (subventions d'investissement) a représenté une recette de 569 398,07 €. (subventions relatives essentiellement aux travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles).

En 2023 un emprunt de 2 500 000 € (chapitre 16) a été contracté.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole (Chapitre 27) s'est porté en 2023 à 129 445 €.

Les opérations d'ordre et patrimoniales (Chapitre 040) ont, pour leur part, représentées 593 961,43 €. Ces chapitres comprennent les Dotations aux amortissements et intègrent également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2.2- Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont représenté 4 777 061.39 € en 2023.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) étaient de 3 988 210,56 €.

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées : 206 339,68 €) ont été consacrés au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement et aux travaux d'éclairage public.

Les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté 3 983 787,38 €. Ces dépenses ont principalement porté sur le règlement de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles (tranche ferme : construction des pôles restauration et périscolaire), l'aménagement du parvis de la mairie, les travaux de rénovation de l'église, l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'un tracteur pour le complexe sportif ainsi qu'un aérotherme pour les services techniques...

En 2022, 306 952 € (chapitre 13) ont été nécessaires afin de régulariser l'amortissement de subventions perçues les années antérieures.

Le remboursement des emprunts et de la dette à l'EPF AUVERGNE (chapitres 16 et 27) s'est élevé à 479 917,15 €.

Les opérations d'ordre (chapitres 040) ont quant à elles représenté 102 594 €.

**VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/001
Le Maire,**



Hervé PRONONCE

On note l'arrivée de Nastascia ACCOT à 18h35.

Après présentation du compte administratif par Jean-Paul PRESLE et sans observation particulière de l'assemblée, Monsieur le Maire cède la présidence à Jacqueline BOLIS et quitte la salle du conseil pour la durée du vote. Hervé PRONONCE évoque une réforme de fusion des comptes administratifs et des comptes de gestion, en CFU (Compte Financier Unique) probablement pour 2025.

Le Compte Administratif 2023 est adopté à la majorité (3 votes CONTRE : Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET).

Délibération n°24/04/03/002 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2023.

L'Adjoint en charge des finances indique au Conseil Municipal que les résultats figurant au compte de gestion du Trésorier SGC de Clermont Métropole et Amendes pour l'exercice 2023 sont en tous points conformes à celui du compte administratif du budget général.

Monsieur PRESLE précise, qu'au cours de sa séance du 26 mars 2024, la commission « Finances » a validé le compte de gestion du Receveur municipal.

Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver à son tour.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC
CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

ETABLISSEMENT : COMMUNE LE CENDRE -

Résultats budgétaires de l'exercice

00400 - COMMUNE LE CENDRE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 084 810,67	7 165 374,49	14 250 185,16
Titres de recette émis (b)	4 013 083,87	6 509 837,96	10 522 921,83
Réductions de titres (c)		134 890,72	134 890,72
Recettes nettes (d = b - c)	4 013 083,87	6 374 947,24	10 388 031,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 084 810,67	7 165 374,49	14 250 185,16
Mandats émis (f)	4 777 579,79	5 625 523,93	10 403 103,72
Annulations de mandats (g)	518,40	101 424,04	101 942,44
Depenses nettes (h = f - g)	4 777 061,39	5 524 099,89	10 301 161,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		850 847,35	86 869,83
(h - d) Déficit	763 977,52		



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/002

Le Maire,

Hervé PRONONCE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC
CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

ETABLISSEMENT : COMMUNE LE CENDRE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00400 - COMMUNE LE CENDRE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget Principal					
Investissement	1 129 201,67		-763 977,52		365 224,15
Fonctionnement	696 469,49		850 847,95		1 547 316,84
TOTAL I	1 825 671,16		86 869,83		1 912 540,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 825 671,16		86 869,83		1 912 540,99



VU ET APPROUVE A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/002
Le Maire,

Hervé PRONCE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC
CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

ETABLISSEMENT : COMMUNE LE CENDRE -

Page des signatures

Exercice 2023

00400 - COMMUNE LE CENDRE -

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), **Contrôleur principal des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE LE CENDRE** - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LOYE Denis (1001626849-0), **CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DRFAP DE L'AUVERGNE ET DEPT...**, le 31/01/2024

A **CLERMONT METROPOLE ET AMENDES**, le 01/02/2024

A **LE CENDRE**, le 03/04/2024



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/002
Le Maire,

Hervé PHONONCE

Jean-Paul PRESLE, après avoir souligné sa conformité en tous points avec le Compte Administratif, invite les conseillers à faire part de leurs éventuelles interrogations. Hervé PRONONCE indique que le CFU aura pour objectif de simplifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. **A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur Municipal.**

Délibération n°24/04/03/003 - Reprise et constitution de provisions pour dépréciation des comtes de redevables.

Conformément aux dispositions réglementaires, il importe que le Conseil délibère expressément pour valider la **reprise d'une provision constituée** antérieurement pour un risque ou contentieux particulier.

L'adjoint en charge des finances communales invite l'assemblée délibérante à bien vouloir **accepter la reprise** de la somme provisionnée en 2023, à hauteur de **23 244 €**, au titre de dossiers en redressement ou en liquidation judiciaire et de créances dites douteuses de plus de 2 ans d'ancienneté.

Les créances irrécouvrables correspondent à des titres de recettes émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à terme par le comptable public.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- Dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites,
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

La **constitution de provisions** pour dépréciation des comptes des redevables est prononcée par l'assemblée délibérante et donne lieu à l'émission d'un mandat au compte 6817. Pour 2024, le montant à comptabiliser s'élève à **18 326 €** et se décompose de la façon suivante :

- **17 880,44 €** au titre des dossiers en redressement ou en liquidation judiciaire

COMPTES	EXERCICE	TITRES	MONTANT en €	TOTAL DU COMPTE ET DE L'EXERCICE en €
4111	2014	316	94,40	698,10
		317	145,70	
		459	102,30	
		460	148,50	
		663	113,20	
	664	94,00		
	2023	443	250,66	250,66
4141	2020	417	1 537,14	3 074,28
		507	1 537,14	
	2021	48	1 537,14	2 100,76
		162	563,62	

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

	2022	66	4 141,20	4 141,20
4146	2018	271	1 329,27	4 181,81
		470	1 426,27	
		632	1 426,27	
	2019	84	1 426,27	6 037,69
		329	1 537,14	
		497	1 537,14	
		597	1 537,14	
	2020	58	1 024,76	1 537,14
		282	512,38	
				TOTAL

- **445,32 €**, soit 15 % de 2 968,84 € (créances dites douteuses de plus de 2 ans d'ancienneté) :

COMPTES	EXERCICE	TITRES	MONTANT DU TITRE EN €	MONTANT A RECOUVRER EN €
4116	2017	573	175	38,00
	2018	432	54,60	54,60
	2019	58	936,65	739,21
	2020	144	67,60	18,80
	2021	92	224,60	79,35
	2022	102	39,40	39,40
		103	100,00	100,00
		224	80,00	80,00
		301	391,00	313,80
		302	473,00	379,60
		303	188,00	150,88
		304	110,80	88,92
		165	966,28	966,28
	224	80,00	-80,00	
			TOTAL	2 968,84

Présenté à la commission « Finances », lors de sa séance du 26 mars 2024, ce dossier a reçu un avis favorable.

L'Adjoint aux finances propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider la reprise d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables pour **une somme totale de 23 244 € en recettes de fonctionnement (chapitre 78 compte 7817)**
- constituer la provision pour dépréciation des comptes de redevables pour **une somme totale de 18 326 € en dépense de fonctionnement (chapitre 68 compte 6817).**

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Monsieur PRESLE expose ce point en précisant qu'il s'agit d'un jeu d'écritures comptables nécessaire. Il précise que la commune a moins d'impayés grâce au travail de relances de la trésorerie de Chamalières.

On note l'arrivée de M. Thibaut FABRY à 18h39.

Jean-François RAZAVET fait part de son étonnement sur le fait qu'il subsiste encore des dettes datant de 2014 (10 ans).

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la reprise tout comme la constitution de provisions.

Délibération n°24/04/03/004 - Reprise des résultats 2023.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M57, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reprise des résultats de l'exercice 2023, qui seront repris dans le budget primitif 2024.

A l'appui de la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable, en tous points identiques, il s'avère que les résultats de clôture 2023 sont les suivants dans les deux sections :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	696 469,49 €	/	850 847,35 €	1 547 316,84 € (R002)
Investissement	1 129 201,67 €	/	-763 977,52 €	365 224,15 € (R001)

La commission « Finances » réunie le 26 mars 2024 ayant émis un avis favorable le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- valider le report de ces résultats de clôture dans chacune des sections du budget 2024 : R002 en section de fonctionnement, R001 en investissement.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN/ Pierre FERNAND/ Jean-François RAZAVET)

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

63069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	2023
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres exprimés : 29
VOTES :
Pour : 26 Contre : 3 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	850 847,35
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	696 469,49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 547 316,84
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	365 224,15
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 547 316,84
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 547 316,84
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /04/2024 et de la publication le /04/2024

A Le Cendre, le /04/2024



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/004
Le Maire,

Hervé PRONONCE

Ce point est adopté à la majorité (3 votes CONTRE : Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET).

Délibération n° 24/04/03/005 – Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

La commission « Finances » réunie le 26 mars 2024 ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est donc invité à voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,09 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 174,77 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 24,28 %

et **d'autoriser** le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE (Pierre FERNAND/ Margaux FOURTIN/Jean-François RAZAVET)

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
 COMMUNE : 069 LE CENDRE
 ARRONDISSEMENT : 63 CLERMONT-FERRAND
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC CLERMONT METROPOLE ET AMDS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 373 032	47,31	108,61	5 581 000	2 640 371	51,09	2851333
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 302	174,77	197,36	16 900	29 536	174,77	29536
Taxe d'habitation (TH)	406 554	24,28	52,98	324 300	78 740	24,28	78740
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 748 647	2 748 647	>>>	>>>

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2955609

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	2 748 647		
	=		
	2 748 647		
	=		
	2 748 647		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0			18 472	0	9 789	628 585	6	846

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2959609	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	656 846	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	3616455
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

À CLERMONT-FERRAND
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 PATRICK SISCO
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 07/05/2024
 Pour la Commune,
 Pour la Préfecture,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 04/04/2024
 ID : 063-216300699-20240403-24_04_03_005-DES TAUX

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote de

Monsieur PRESLE informe l'assemblée de la nécessité, cette année, de prévoir une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 8 %. Les recettes supplémentaires permettront de continuer à financer les travaux engagés par la commune. Par ailleurs, il précise que les taux pour le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont inchangés.

Monsieur le Maire rappelle que les deux dernières augmentations des taux de taxes pratiquées par la commune ont eu lieu sous le mandat du Président Hollande, suite à la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Pour mémoire, beaucoup de communes ont augmenté leurs taux l'année dernière, en moyenne de 7,8 %.

Question de Jean-François RAZAVET

A combien s'élèvera la rentrée d'argent de cette augmentation ?

Monsieur le Maire estime la recette à un peu plus de 200 000 €.

Question de Margaux FOURTIN

Pourquoi ne pas augmenter également le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ?

Monsieur le Maire indique qu'une telle augmentation ne serait pas valable et surtout peu rentable. Pour exemple, il précise qu'une augmentation de 10% engendrerait une recette de 2 900 €. Il rajoute que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'approche déjà du plafond.

Sans autre remarque, le Conseil Municipal valide ces taux à **la majorité (3 votes CONTRE : Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)**.

Délibération n° 24/04/03/006 – Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'établit à la somme de **7 571 250,84 €** en section de fonctionnement et **5 888 617,15 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

LES RECETTES

7 571 250,84 €

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,
- le produit de la fiscalité locale,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits spécifiques,
- les reprises de provisions semi-budgétaires,
- les opérations d'ordre,

- la reprise de résultat 2023.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, compte 6419	65 000 €
--	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	492 975 €
---	------------------

Sont ici comptabilisés les produits provenant des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'Ecole de Musique Municipale, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **467 350 €**

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (O.H.L.C, mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole...). Comptes 70848 et 70876 - Total : **13 600 €**

Concessions funéraires : prévisions de recettes compte 70311 à hauteur de **7 000 €**

Il convient de prévoir **5 025 €** au compte 7083 (location d'un emplacement pour l'implantation d'un pylône et d'un local technique).

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73212 à 73221	384 079 €
--	------------------

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au même niveau que les années précédentes : **374 290 €**

Le reversement du FNGIR 2024 (compte 73221) s'élève à **9 789 €**

> Le produit de la fiscalité locale : Chapitre 731, comptes 73111 à 73174	3 690 200 €
--	--------------------

Le produit fiscal attendu pour l'année 2024 devrait être de **3 500 000 €**.

En ce qui concerne les attributions de Clermont Auvergne Métropole :

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 73123) prévision de	180 000 €
Droits de place (compte 73154) :	2 400 €
TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) compte 73174 :	7 800 €

> Les dotations et participations Chapitre 74, comptes 74111 à 74888	1 116 511 €
---	--------------------

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2024 à : **695 011 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **356 700 €**
Il s'agit des sommes à percevoir de la C.A.F au titre du Convention Territoriale Globale (C.T.G) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et centre de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations : **64 800 €**

> Les produits de gestion courante Chapitre 75, comptes 752 à 75888	132 444 €
--	------------------

Ils correspondent notamment aux revenus des immeubles communaux, à l'encaissement du produit des locations des salles communales.
Ce compte enregistre également les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année.

> Produits financiers Chapitre 76, compte 76232	16 482 €
--	-----------------

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences à la Métropole.

> Les produits spécifiques Chapitre 77, compte 773	200 €
---	--------------

Une somme de 200 € est inscrite pour permettre au cas où l'annulation d'un mandat sur l'exercice antérieur.

> Les reprises de provisions semi-budgétaires Chapitre 78, compte 7817	23 244 €
---	-----------------

Sur le compte 7817 : provisions pour dépréciation des comptes des redevables, **23 244 €** sont à prévoir pour la reprise de provisions constituées en 2023 (règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables des années antérieures).

> Opération d'ordre de transfert entre sections Chapitre 042, comptes 77681 & 777	102 799 €
--	------------------

En recette d'ordre, il convient de prévoir **705 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le

compte 77681 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042)

> Résultat reporté (R002) :	1 547 316.84 €
---------------------------------------	-----------------------

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2023 permet l'inscription d'une somme de **1 547 316.84 €** (R002).

LES DEPENSES **7 571 250.84 €**

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges spécifiques,
- les dotations provisions semi-budgétaires,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : Chapitre 11, comptes 60611 à 637	1 766 887 €
--	--------------------

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent notamment :

- les dépenses d'eau et d'assainissement	8 000 €
- les dépenses d'énergie, de fournitures non stockées et de petits équipements	372 047 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	162 900 €
- les produits d'entretien	18 000 €
- les locations	10 900 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, de la voirie	90 800 €
- l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...)	7 500 €
- la maintenance	122 400 €
- les primes d'assurance,	27 200 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	18 000 €
- les honoraires	10 000 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies »	100 000 €
- les frais de publication et d'insertion	20 600 €

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP Les Justes...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **610 000 €**.

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6478	2 772 100 €
--	--------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- L'augmentation du point d'indice, la majoration de 5 points de l'indice brut, la revalorisation du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et l'augmentation du nombre de personnels non titulaires indispensables à la continuité du service public,
- Le G.V.T (Glissement-Vieillesse-Technicité) qui est de **3 %** par rapport au réalisé 2023. L'effet G.V.T permet de prendre en compte les phénomènes suivants : l'augmentation des salaires due aux promotions individuelles, à l'ancienneté des salariés et à la progression des qualifications techniques attendues.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte des évolutions réglementaires (P.P.C.R : Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et de l'évolution/dimensionnement des équipes.

- La cotisation CNAS : **17 000 €**.

Le chapitre enregistre également les frais d'assurance statutaire obligatoire (**36 800 €**).

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391112 à 7392221	385 654 €
--	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **3 000 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **372 654 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) : **10 000 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 65311 à 65888	492 059 €
--	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...), comptes 65311 à 653172 : **141 110 €**
- les participations de la ville à l'EPF AUVERGNE, compte 65568 : **2 810 €**
- la participation au TE63 au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale), compte 657358 : **34 500 €**
- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation à l'achat de vélos électriques ainsi qu'au ravalement des façades en centre bourg comptes 657382 et 65741 : **82 000 €**

L'enveloppe de **229 771 €** allouée au CCAS et au RPE permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111, 66112 & 6688	151 003.84 €
---	---------------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF AUVERGNE. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Les charges spécifiques : Chapitre 67, compte 673	800 €
--	--------------

800 € sont prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> Dotations, provisions : Chapitre 68, compte 6817	18 326 €
---	-----------------

La mise en place d'une provision pour dépréciation des comptes des redevables nécessite d'inscrire au compte 6817 la somme de **18 326 €**. Ces crédits sont nécessaires pour effectuer le règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables (produits des services) des années antérieures.

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	497 821 €
---	------------------

Le C.G.C.T impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à un décaissement. Pour l'année 2024, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **497 821 €**

Le passage à la nomenclature M57 le 1^{er} janvier 2024 va impacter ce compte car l'amortissement des biens acquis cette année se réalisera au prorata temporis dès la date de création du mandat pour règlement.

De ce fait, la somme proposée au BP 2024 ne tient pas compte des futures acquisitions mais uniquement des biens entrés dans l'inventaire communal depuis plusieurs années et devra donc être abondée en fin d'exercice pour permettre d'effectuer les écritures d'ordre.

Cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent.

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	1 486 600 €
--	--------------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES

5 888 617.15 €

Elles seront cette année réparties en 9 rubriques :

- les dotations et fonds divers,
- les subventions d'investissement,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- le solde d'exécution reporté
- le virement de la section de fonctionnement,
- les produits des cessions d'immobilisations,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- les opérations patrimoniales.

> Les dotations, fonds divers et réserves : Chapitre 10, comptes 10222, 10226	664 000 €
--	-----------

Il s'agit du produit de la Taxe d'Aménagement (ex T.L.E) pour **64 000 €** et du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2023 pour **600 000 €**.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, comptes 1312 au 13411	1 236 059 €
--	-------------

Les subventions devraient être essentiellement perçues pour le projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles :

- Etat : **219 036 €** au titre du F.N.A.D.T et **400 000 €** au titre de la D.S.I.L, **150 000 €** au titre de la D.E.T.R, Région : **190 000 €** au titre de l'aide pour la filière bois, Département : **230 000 €** au titre du F.I.C

L'Agence de l'Eau, pour les travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, verse le solde de **11 715 €**.

Comptes 1322 & 1323 : **5 930 €** seront versés pour l'aide à la rénovation des statues classées de l'église et **20 422 €** pour l'aide de la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Dans le cadre de l'opération Solaire Dôme, **5 000 €** seront versés sur le compte 1323.

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitre 16, compte 1641	1 500 000 €
---	-------------

En prévision des différents travaux réalisés (Tranche Optionnelle A : construction du pôle élémentaire) pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles l'inscription au budget d'un emprunt de **1 500 000 €** est nécessaire.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	132 338 €
--	-----------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Résultat reporté (R001) :	365 224.15 €
------------------------------------	---------------------

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	1 486 600 €
---	--------------------

> Produits des cessions d'immobilisations : Chapitre 024	3 500 €
--	----------------

La vente d'une parcelle de terrain rue du Grand Fossé permet l'inscription d'une recette de **3 500 €**.

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	497 821 €
---	------------------

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 1328	3 075 €
--	----------------

Pour l'intégration dans le patrimoine communal de plusieurs parcelles de terrains acquises à l'euro symbolique ou en cessions gratuites la somme de **3 075 €** doit être prévue sur le compte 1328.

LES DEPENSES **5 888 617.15 €**

7 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitres 16 & 27	655 898 €
---	------------------

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux : **614 050 €**
- Dette EPF AUVERGNE (comptes 27638) : **41 048 €**

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	6 439.15 €
--	-------------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux

> Subventions d'équipement versées
Chapitre 204, comptes 2041582 & 2046

167 094 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094 €**

65 000 € sont également à inscrire au titre de la participation du TE63 pour les travaux d'éclairage public : groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, terrain de pétanque, vidéoprotection, mise en conformité du parc communal d'éclairage et mise en valeur du giratoire de l'avenue Centrale.

> Les immobilisations corporelles
Chapitre 21, comptes 2111 à 2188

4 953 312 €

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- **500 €** sont nécessaires sur le compte 2111 pour régler les frais relatifs à plusieurs acquisitions de parcelles de terrains (AC 182, AK 390 et ZD 351).
- **8 000 €** pour la plantation d'arbres (compte 2121),

Sur le compte 2128 :

- ✓ **192 €** sont nécessaires pour le dernier règlement de la mission SPS relative à l'aménagement du parvis de la Mairie.

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 21351 :

- ✓ **4 480 000 €** pour la réalisation de la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles solde de la tranche ferme (Pôle périscolaire et restauration) et 80 % d'exécution de la tranche optionnelle A (Pôle élémentaire) : maîtrise d'œuvre, travaux, SPS, CT...
- ✓ **200 000 €** pour le règlement de la maîtrise d'œuvre, les mission SPS et CT et les travaux d'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins
- ✓ **105 000 €** pour le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'espace Verger du Caire, négociation, choix du lauréat et lancement des études
- ✓ **17 800 €** pour les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque au complexe sportif

Sur le compte 2138 : **20 000 €** sont à prévoir pour les travaux de rénovation du pont de César.

Sur le compte 2152 différents crédits sont à prévoir :

- ✓ **33 100 €** sont nécessaires pour l'équipement et la mise en place de caméras (vidéosurveillance),

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

- ✓ **15 000 €** pour le remplacement du mobilier urbain de la coulée verte.
Sur le compte 2158 :
- ✓ **11 000 €** pour l'achat d'un aspirateur à feuilles ainsi qu'un épandeur à engrais.
- ✓ Compte 21838 : **5 500 €** pour l'acquisition de matériel informatique.

Compte 21841 : **3 650 €** sont inscrits pour le renouvellement du mobilier dans les deux groupes scolaires.

Compte 21848 :

- ✓ **2 000 €** pour l'acquisition de mobilier pour le complexe sportif,
- ✓ **7 849 €** sont nécessaires afin d'équiper les services périscolaire (armoires, bibliothèques, bancs, étagères...),
- ✓ **8 500 €** pour l'acquisition d'un meuble à langer, meubles de rangements, tabourets pour la multi-accueil Le Verger des Diablotins
- ✓ **1 349 €** pour du mobilier destiné à l'équipement du restaurant scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles
- ✓ **5 772 €** sont nécessaires sur le compte 2185 pour le renouvellement du matériel de téléphonie ainsi que la migration de la téléphonie du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles

Sur le compte 2188 sont à inscrire **28 100 €** dont principalement :

- ✓ **8 000 €** pour l'acquisition de stores occultants pour l'Ecole de Musique
- ✓ **4 000 €** pour le renouvellement de vidéo projecteurs dans les 2 groupes scolaires
- ✓ **4 020 €** pour de nouveaux défibrillateurs et un système d'alarme pour le groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles,
- ✓ **3 900 €** pour l'acquisition d'un gradin extérieur,
- ✓ **3 175 €** pour une console de réglage à distance des projecteurs Led situés à l'ECP,
- ✓ **1 500 €** pour l'acquisition de plusieurs aspirateurs pour l'entretien du restaurant scolaire,
- ✓ **910 €** pour équiper en mobilier de jardin le service animation

> Opération d'ordre de section à section Chapitre 040, comptes 13912 et 198	102 799 €
--	------------------

705 € sont nécessaires pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement et 102 094 € pour la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I.

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 2111	3 075 €
---	----------------

Pour l'intégration dans le patrimoine communal de plusieurs parcelles de terrains acquises à l'euro symbolique ou en cessions gratuites la somme de **3 075 €** doit être prévue sur le compte 2111.

La commission « Finances » du 26 mars 2024 ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2024 dont les balances générales seront annexées à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE (Pierre FERNAND/ Margaux FOURTIN/Jean-François RAZAVET)

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

Commune de LE CENDRE - BUDGET COMMUNE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	705,00	705,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	614 050,00	0,00	614 050,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 439,15	0,00	6 439,15
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	167 094,00	0,00	167 094,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 953 312,00	3 075,00	4 956 387,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	41 848,00	0,00	41 848,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		102 094,00	102 094,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 782 743,15	105 874,00	5 888 617,15
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 888 617,15

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 766 887,00		1 766 887,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 772 100,00		2 772 100,00
014	Atténuations de produits	385 654,00		385 654,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	492 059,00	0,00	492 059,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	151 003,84	0,00	151 003,84
67	Charges spécifiques (9)	800,00	0,00	800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	18 326,00	497 821,00	516 147,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 486 600,00	1 486 600,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 586 829,84	1 984 421,00	7 571 250,84
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				7 571 250,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



**VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/006**

Le Maire,

Hervé PRONONCE

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

Commune de LE CENDRE - BUDGET COMMUNE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

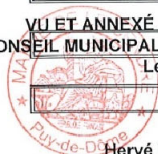
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	664 000,00	0,00	664 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 236 059,00	3 075,00	1 239 134,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	132 338,00	0,00	132 338,00
28	Amortissement des immobilisations		497 821,00	497 821,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 486 600,00	1 486 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00		3 500,00
Recettes d'investissement – Total		3 535 897,00	1 987 496,00	5 523 393,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	365 224,15
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 888 617,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	65 000,00		65 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	492 975,00		492 975,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	384 079,00		384 079,00
731	Fiscalité locale	3 690 200,00		3 690 200,00
74	Dotations et participations (8)	1 116 511,00		1 116 511,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	132 444,00	0,00	132 444,00
76	Produits financiers	16 482,00	0,00	16 482,00
77	Produits spécifiques (8)	200,00	102 799,00	102 999,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	23 244,00	0,00	23 244,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 921 135,00	102 799,00	6 023 934,00

VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION		+
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N° 24/04/03/006	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 547 316,84
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 571 250,84



Hervé PRONONCE

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

Commune de LE CENDRE - BUDGET COMMUNE - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 3
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
 A Le Cendre, le 03/04/2024



Le Maire,
Hervé PRONONCE

Délibéré par l'Assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire
 A Le Cendre, le 03/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2024, et de la publication le 04/04/2024

A Le Cendre, le 05/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

[Handwritten signatures in blue ink]

Le Maire,
Hervé PRONONCE



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2024 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2024

A- Le contexte :

L'année 2023 s'est principalement caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation. Pour 2024, la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas rebondir du fait de la situation géopolitique (conflits en Ukraine, au Proche Orient, les élections américaines...). L'inflation mondiale devrait progressivement reculer. C'est dans cet environnement économique incertain que la commune du Cendre doit établir son budget prévisionnel pour l'année 2024. Malgré la hausse des coûts énergétiques (+10% sur le prix de l'électricité au 1^{er} janvier 2024), des prix de la consommation, la commune du Cendre affiche une bonne capacité financière. La gestion saine et rigoureuse du budget communal permet de servir l'attractivité et la modernité de la commune par le développement de l'économie locale et la valorisation du patrimoine.

B- La situation financière de la commune :

Afin de proposer aux cendriouses et cendrioux un cadre de vie toujours plus qualitatif et des équipements publics adaptés, la municipalité peut s'appuyer sur les bons résultats de l'exercice 2023. La reprise des excédents de fonctionnement cumulés permet de financer une partie des dépenses d'investissement liées à la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles (virement à la section d'investissement : 1 486 600 €).

Le Budget Primitif (BP) 2024 s'établit à **7 571 250.84 €** pour la section de fonctionnement et **5 888 617.15 €** pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est avant tout marquée par l'attention portée sur la maîtrise des charges quotidiennes malgré la volatilité de la situation actuelle et l'optimisation du recouvrement des recettes de fonctionnement. La commune n'échappe pas à l'augmentation de ses charges

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 063-216300699-20240403-24_04_03_006-BF

à caractère générale du fait principalement de la hausse des coûts de consommation. Concernant les charges de personnel la commune envisage (par rapport à 2023) afin de prendre en compte la revalorisation du régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P) ainsi que l'augmentation du nombre d'agents non titulaires permettant le remplacement des agents titulaires absents.

Afin de continuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à maintenir un service public de qualité, la municipalité a pris la décision d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie à hauteur de 8 % pour l'année 2024.

C- Les projets d'investissements pour l'année 2024 :

1- L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

Malgré les difficultés contextuelles, la ville du Cendré reste mobilisée et continue de déployer ses nombreux projets de rénovation et d'amélioration de son patrimoine bâti.

Tout d'abord, l'année 2024 va permettre l'achèvement des travaux de la tranche ferme pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. Les travaux de la tranche optionnelle A, à savoir la construction de l'école élémentaire, qui ont débuté fin 2023 devraient s'achever en 2025 (montant total de l'opération inscrit au BP 2024 : 4 480 000 €). Les études concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle Henri Barbusse-Les Fontenilles devraient démarrer durant l'année 2024.

Ensuite, la commune toujours soucieuse de proposer une meilleure offre de garde aux parents, a récemment lancé une opération d'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins. Ces travaux estimés à 200 000 € permettront la création de 4 places supplémentaires.

Enfin, le pont de César devrait faire l'objet d'une rénovation en partenariat avec la SNCF afin de sécuriser cet ouvrage (20 000 €).

2 - La protection de l'environnement et développement durable :

En 2024, la ville du Cendré souhaite poursuivre ses actions en faveur du développement durable. Durant l'année, des opérations seront renouvelées comme la distribution aux cendrioux de broyat issu de la collecte des déchets verts, la mise en place d'actions lors du marché le samedi matin (des opérations en lien avec la L.P.O : construction de gîtes à chauves-souris, à hérissons, constructions de mangeoires et boules de graines...). Une opération de nettoyage des berges de l'Auzon devrait également avoir lieu au printemps.

En 2024, plusieurs balades à thème seront organisées : une balade thermographique, une balade biodiversité au mois d'avril ainsi que la deuxième édition du Cendré en Balade.

Dans la continuité de l'année 2023, la campagne de plantations d'arbres se poursuivra (8 000 €).

Enfin, une centrale photovoltaïque sera mise en place au complexe sportif (17 800 €).

3 - L'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics :

Fruit d'un étroit partenariat entre la Métropole et la commune, la réfection de l'avenue Centrale s'achève avec la réalisation d'un rond-point et des aménagements de voirie. En 2024, des travaux de réfection du quartier de Beauséjour sont programmés concernant plus particulièrement la place des Dahlias, l'allée des bleuets et l'allée des Iris.

Le revêtement de certaines parties de la coulée verte sera rénové par la Métropole, le mobilier sera remplacé et la signalétique sera modernisée (15 000 €).

En matière de prévention et de sécurité, de nouveaux défibrillateurs seront installés et un système d'alarme sera mis en place dans les nouveaux locaux du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles.

Enfin, dans le but de poursuivre la sécurisation de certains lieux, de nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées sur la commune (33 100 €).

4 - Le soutien à l'économie locale et au monde associatif :

La commune poursuit ses actions en faveur du monde associatif, en partenariat avec le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, en programmant les travaux de rénovation de l'éclairage dans certains lieux qui seront équipées d'éclairage L.E.D (terrain de pétanque).

La commune soutient également le monde associatif et culturel, en accompagnant les associations et en maintenant le montant des subventions accordé malgré le contexte économique contraint.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 05/04/2024
 ID: 063-216300699-20240403-24_04_03_006-BF

Le projet de requalification de l'espace Verger du Caire se poursuit, avec des concours de maîtrise d'œuvre et la recherche de partenaires financiers (1000000€)

D- La gestion de la dette :

La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes). La commune a contracté un nouvel emprunt en 2023, afin de financer pour partie, la tranche optionnelle A des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. L'emprunt dont le montant s'élève à 2 500 000 € a été contracté sur 15 ans avec un taux d'intérêt fixe de 3,88 %.

A fin 2024, sans nouvel emprunt, l'encours de la dette sera de 4 845 446.68 € part CAM déduite, soit une dette de 872 €/habitant, ce qui reste dans la moyenne des communes de même strate démographique.

En 2024, la commune devrait théoriquement contracter un nouvel emprunt à hauteur du montant maximum de 1 500 000 €. Cet emprunt dont les premières échéances devraient être prélevées début 2025, permettra de finaliser le financement de la tranche optionnelle A (construction de l'école élémentaire) du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles. Bien évidemment, le montant de cet emprunt pourra être minoré du fait de l'obtention de certaines subventions pour lesquelles la commune est toujours en attente de décision.

III- Synthèse du Budget 2024

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	7 571 250.84	6 023 934.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2023 L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 1 547 316.84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 571 250.84	7 571 250.84
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	5 888 617.15	5 523 393.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 365 224.15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 888 617.15	5 888 617.15
TOTAL DU BUDGET		13 459 867.99	13 459 867.99

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 766 887,00 €	R002	Résultat fonct reporté	1 547 316,84 €
12	Charges de personnel	2 772 100,00 €	13	Atténuations de charges	65 000,00 €
14	Atténuation de produits	385 654,00 €	70	Produits des services	492 975,00 €
65	Charges de gestion courante	492 059,00 €	73	Impôts et taxes	384 079,00 €
			731	Fiscalité locale	3 690 200,00 €
66	Charges financières	151 003,84 €	74	Dotations et participations	1 116 511,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	75	Produits de gestion courante	132 444,00 €
68	Provision pour produits irrécouvrables	18 326,00 €	76	Produits financiers	16 482,00 €
			77	Produits exceptionnels	200,00 €
			78	Reprise de provision	23 244,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 586 829,84 €	TOTAL RECETTES REELLES		7 468 451,84 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	1 486 600,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	102 799,00 €
042	Dotations aux amortissements	497 821,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 984 421,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		102 799,00 €
TOTAUX EXERCICE		7 571 250,84 €	TOTAUX EXERCICE		7 571 250,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
			R001	Solde d'exécution invt reporté	365 224,15
16	Dette	614 050,00 €	024	Produit des cessions	3 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 439,15 €	10	FCTVA + TAM	664 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	167 094,00 €	13	Subvention d'investissement	1 236 059,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 953 312,00 €	16	Emprunt	1 500 000,00 €
27	Part. EPF SMAF	41 848,00 €	27	Autres immobilisations financières	132 338,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 782 743,15 €	TOTAL RECETTES REELLES		3 901 121,15 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotations aux amortissements des subventions	102 799,00 €	021	Virement de la section de fonct	1 486 600,00 €
			040	Amortissement des immobilisations	497 821,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 075,00 €	041	Opérations patrimoniales	3 075,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		105 874,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 987 496,00 €
Restes à réaliser 2023			Restes à réaliser 2023		
TOTAUX EXERCICE		5 888 617,15 €	TOTAUX EXERCICE		5 888 617,15 €

IV- Principaux ratios financiers

Informations ratios financiers	Valeurs 2024 pour la ville du CENDRE en €/Hab	Valeurs moyennes 2022 villes strate démographique équivalente en €/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 006.27 €	1 003.00 €
Produit des impositions directes/population	630.40 €	543.00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 066.49 €	1 210.00 €
Dépenses d'équipement brut/population	893.33 €	327.00 €
Encours de la dette/population	1 038.52 €	797.00 €
DGF/Population	125.18 €	153.00 €



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/006
Le Maire,

Hervé PRONONCE

Jean-Paul PRESLE présente le budget et remercie Caroline SOULIGOUX, Karine COURT et l'ensemble des services pour leur travail. Il explique que le changement de nomenclature va impacter le compte 6811 car il faudra rajouter en fin d'exercice, l'amortissement des biens acquis dans l'année.

En effet, la somme proposée au BP 2024 ne tient pas compte des futures acquisitions mais uniquement des biens entrés dans l'inventaire communal depuis plusieurs années.

Le budget de fonctionnement est plus important cette année. Cela s'explique par le résultat positif de l'année 2023 mais aussi par le changement de nomenclature. Il faut prendre en compte les reliquats de factures qui n'ont pas pu être régularisés sur 2023 et qui impacteront directement les charges à caractère général en 2024.

Il souligne également l'augmentation des dépenses de fonctionnement, au niveau des charges de personnel, pour prendre en compte la réévaluation du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents communaux.

Monsieur le Maire intervient en expliquant, qu'un débat a eu lieu, fin d'année dernière, au niveau de la Métropole, pour l'attribution ou non de la prime « inflation ». Après concertation, il a finalement été décidé de réévaluer le régime indemnitaire des agents plutôt que de donner une prime ponctuelle et non pérenne.

Il précise qu'un emprunt de 1 500 000 € est proposé pour équilibrer le budget d'investissement. Emprunt qui pourrait être moins conséquent, si certaines subventions sont obtenues en 2024.

Jean-Paul PRESLE explique que les principales dépenses d'investissement concernent le projet Henri Barbusse-Les Fontenilles et les différents besoins des services. Il encourage les conseillers à consulter la note synthétique très bien faite et dans laquelle figurent notamment des informations sur les ratios puis il les invite à faire part de leurs questions.

Question de Bruno PONTRUCHER

Où en sont actuellement les taux d'emprunt ?

Monsieur PRONONCE indique qu'ils sont « baissiers », passant de 4 à 3,7 %.

Question de Jean-François RAZAVET

Il y a une dizaine de jours, l'état a dit qu'il faut faire des économies, annonçant encore des baisses de dotations, qu'en est-il ?

Monsieur PRONONCE répond qu'évidemment il y aura des baisses. Pas en 2024, mais pour les prochaines années. 20 milliards d'euros de baisses sont annoncés par le gouvernement, ce qui pourrait se traduire par 2 ou 3 milliards d'euros en moins pour les collectivités. Monsieur le Maire explique que ce n'est pas forcément judicieux de baisser les dotations, car si les collectivités réalisent moins d'activités, il y aura moins de TVA, donc moins de recettes pour l'Etat.

Sans autre remarque, le budget est adopté à **la majorité (3 votes CONTRE : Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET).**

[Délibération n° 24/04/03/007 – Offre d'un bon d'achat aux personnes déposant un permis de construire sur la commune.](#)

Considérant que la Commune bénéficie d'un patrimoine naturel riche qu'elle s'attache à préserver, à valoriser et à développer,

Considérant que la Commune réalise régulièrement des opérations d'information et de sensibilisation en faveur de l'environnement auprès de la population,

Considérant que les espaces verts constituent un élément essentiel pour l'esthétique, le cadre et la qualité de vie de la ville,

Considérant que l'opération « un permis de construire, un arbre » ne correspond plus au besoin des nouveaux propriétaires au vu des faibles retours,

Considérant que la Ville souhaite maintenir une opération pour accueillir les nouveaux propriétaires et les encourager à verdir la commune,

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, sécurité, environnement, cadre de vie » au cours de la séance du 26 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- autoriser la remise, au nouveau propriétaire de permis de construire, d'un bon d'achat de 30 €, à valoir auprès du partenaire de l'opération ESAT LES CARDAMINES – ADAPEI 63 – 30 AVENUE DU VAL MARIE – 63960 VEYRE-MONTON.
- autoriser le versement des sommes sur le compte bancaire du partenaire.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Monsieur PRESLE explique que l'opération « une maison-un arbre », s'est essoufflée. C'est pourquoi il est proposé un bon d'achat de 30€ aux nouveaux propriétaires pour l'achat de végétaux, chez un partenaire local l'EZAT LES CARDAMINES à Veyre-Monton. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le point n°7.**

URBANISME

Délibération n° 24/04/03/008 – Foncier : Division et acquisition partielle de la parcelle AI n°436 – Emplacement réservé pour création d'un cheminement piéton.

M. PRESLE expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir à l'amiable une parcelle pour partie située rue de Maupertuis.

L'objectif pour la commune est de créer une continuité piétonne entre la rue de Maupertuis et l'avenue des Volcans, afin de relier le lotissement Le Grand Champ au centre-ville de manière plus directe, par la rue de Maupertuis. Cet emplacement est répertorié comme emplacement réservé au PLU de la commune depuis 2005.

Les propriétaires actuels vendent leur propriété (maison et terrain), la commune souhaite donc négocier avec les nouveaux acquéreurs pour l'achat d'une bande de terrain de 2 m de large.

Après négociation avec M. THOMAS et Mme PITAUD, les futurs propriétaires, la commune va acquérir environ 40 m² de la parcelle, représentant une bande d'une largeur de deux mètres et d'une longueur d'environ 20 m, suffisante au passage d'un cheminement piéton.

M. THOMAS et Mme PITAUD ont donné leur accord pour céder à la commune, les 40 m² prévisionnels, sur la base d'un prix de 75 €/m².

La commune s'engage quant à elle à prendre en charge :

- le montant correspondant au foncier acheté,
- les frais de géomètre pour la division parcellaire et le bornage,
- les frais de notaire pour l'acte de cession,

Par ailleurs, les travaux de réalisation du cheminement piéton seront exécutés seulement à l'acquisition de la parcelle AI 432 qui est en indivision actuellement. Ces travaux entraîneront :

- des travaux de démolition partielle du mur côté square, l'arrachage de la haie gênante, le déplacement de certains végétaux et le nivellement du terrain pour se raccorder au parc communal côté avenue des Volcans,
- la fourniture et la pose d'une clôture d'une longueur d'environ 20 m sur la nouvelle limite et d'une hauteur de 1,80 m.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'Urbanisme, à entreprendre toutes les démarches permettant d'acter la division parcellaire, l'achat du foncier et à signer tous les documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Monsieur PRESLE présente ce point relatif à l'acquisition d'une bande de terrain destinée à l'aménagement d'un cheminement piéton entre la rue de Maupertuis et l'avenue des Volcans. Il précise que les travaux d'aménagement ne se feront qu'après l'acquisition d'une deuxième bande de terrain faisant la liaison.

Monsieur Le Maire explique que le fait de répertorier des emplacements réservés au PLU est très important juridiquement, lorsqu'il faut négocier avec les propriétaires de parcelles. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le point n° 8.**

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Délibération n° 24/04/03/009 - Attributions de subventions de fonctionnement et/ou de subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux.

La commission municipale « vie associative et sportive, cohésion et communication » réunie le 25 mars 2024, s'est prononcée favorablement, pour chacune des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux. Le Conseil Municipal est maintenant invité à valider les propositions de la commission par l'attribution des subventions indiquées dans les tableaux ci-dessous :

Christel MARCHENAY présente les propositions de la commission pour chaque association en spécifiant les élus ne participant pas au vote.
 Adrienne LIBIOUL précise que le RASED Henri Barbusse est situé à Henri Barbusse mais il concerne les deux écoles Henri Barbusse et Louis Aragon.

① Subventions de fonctionnement,

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Associations	Propositions de la commission pour 2024	Ne participent pas au vote	Vote
ACPG CATM OPEX	250 €		Unanimité
APEI LOUIS ARAGON	500 €	Sabrina LARRIEU Vanessa PASDELOUP	Unanimité
APEI NOM D'UN BARBUSSE	500 €		Unanimité
BROCANTE CENDRIOUSE	500 €	Jean-François RAZAVET Ludovic DEPLAGNE	Unanimité
CARREFOUR DE LA DANSE	400 €		Unanimité
CAT NAT COURNON LE CENDRE	200 €		Unanimité
CENTRE DE LOISIRS	1 500 €	Adrienne LIBIOUL	Unanimité
DON DU SANG BENEVOLE LE CENDRE	500 €		Unanimité
FA LE CENDRE FOOTBALL	9 000 €		Unanimité
FEMMES ELUES DU PUY DE DOME	55 €	Jacqueline BOLIS	Unanimité
FNACA LE CENDRE	250 €		Unanimité
LE FUSIBLE	100 €		Unanimité
LE GALENJA	500 €		Unanimité
GROUPEMENT DE L'AUZON	3 500 €		Unanimité
LA JOIE DE VIVRE	400 €		Unanimité
LE CENDRE ARTISANS ET COMMERCANTS	5 000 €		Unanimité
LE CENDRE AUTREFOIS	300 €		Unanimité
LE CENDRE BASKET	3 500 €		Unanimité
LE CENDRE INITIATIVES	700 €	Jacqueline BOLIS	Unanimité
LE CENDRE TENNIS CLUB	1 000 €		Unanimité
MAGIC	1 000 €	Jacqueline BOLIS Vanessa PASDELOUP Nicolas BERNARD	Unanimité
ORCHESTRE D'HARMONIE LE CENDRE	2 100 €	Thibaut FABRY	Unanimité
OPPIDUM DU JEU	500 €	Florian CATINOT	Unanimité
PAPYS PETANQUE 2000	200 €		Unanimité

PETANQUE 2000	900 €		Unanimité
RASED HENRI BARBUSSE	300 €		Unanimité
LES RENDEZ VOUS DE LA DANSE	400 €		Unanimité
TENNIS DE TABLE LE CENDRE	800 €		Unanimité

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Associations	Propositions de la commission pour 2024	Vote
MATERNELLE HENRI BARBUSSE	1 900 €	Unanimité
MATERNELLE LOUIS ARAGON	1 900 €	Unanimité
PRIMAIRE HENRI BARBUSSE	2 250 €	Unanimité
PRIMAIRE LOUIS ARAGON	2 250 €	Unanimité

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LE RPE ET LE CCAS

	Propositions de la commission pour 2024	Ne participent pas au vote	Vote
Relais Petite Enfance (RPE)	74 780 €	Jean-François RAZAVET Jacques DUBOISSET Jacqueline BOLIS Nicolas BERNARD Sylvie PARIS Hervé PRONONCE	Unanimité
CCAS	154 991 €	Jean-François RAZAVET Jacques DUBOISSET Jacqueline BOLIS Nicolas BERNARD Sylvie PARIS Hervé PRONONCE	Unanimité

② Subventions exceptionnelles,

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Associations	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2024	Ne participent pas au vote	Vote
APEI LOUIS ARAGON	Participation à l'achat d'une machine à glace	600 €	Sabrina LARRIEU Vanessa PASDELOUP	Unanimité
APEI NOM D'UN BARBUSSE	Aide à l'organisation de la « Barba Boom »	200 €		Unanimité

Commune de LE CENDRE - Conseil Municipal du 3 avril 2024.

LE CENDRE EN COULEURS	Aide à l'organisation d'une sortie « Street Art »	600 €		Unanimité
CENTRE DE LOISIRS	Aide au renouvellement de matériel pour les différentes sections	1 000 €	Adrienne LIBIOUL	Unanimité
FOIRE GOURMANDE	Organisation de la Foire Gourmande 2024	1 350 €		Unanimité
LE CENDRE TENNIS CLUB	Galaxie TENNIS + Tennis dans les écoles	1 950 €		Unanimité
OPPIDUM DU JEU	Festival Aux pays des jeux + Investissements 5 ^{ème} édition	1 400 €	Florian CATINOT	Unanimité
TENNIS DE TABLE LE CENDRE	Initiation au TT dans les écoles + Tournoi / Création d'une section « Ping Santé »	2 150 €		Unanimité
OHLC	Echange Harmonie INSA de Lyon	1 000 €	Thibaut FABRY	Unanimité
FMB	Anticipation Exposition de Modélisme Ferroviaire 2025	500 €		Unanimité
COMITE DE JUMELAGE LE CENDRE/MURCA	Participation à l'achat d'une friteuse grande capacité	500 €	Sébastien MORIN Christel MARCHENAY Karine VALLUY Jean-François RAZAVET Thibaut FABRY	Unanimité
VIVRE AUX PANDIERES	Organisation d'un week-end rando découverte	200 €		Unanimité
DON DU SANG	Participation à l'achat d'un vidéoprojecteur et de matériel d'animations + Anticipation AG 2025 de l'UD des ADSB du PDD	1 000 €		Unanimité
LES VIGNES DU CENDRE	Réalisation de supports de communication	480 €		Unanimité
CARREFOUR DE LA DANSE	Soirée dansante Années 80	300 €		Unanimité
FA LE CENDRE FOOTBALL	Aide au maintien au niveau régional	3 500 €		Unanimité
ROCK FOR'EVER	Participation à l'achat de matériel informatique	400 €		Unanimité
VOISINS DU GRAND CHAMPS	Poursuite aménagement matériel & mise en valeur Place Grand Champs	212 €		Unanimité
LE CENDRE AUTREFOIS	Participation d'achat de matériel pour l'exposition photo – Journée du Patrimoine	100 €		Unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Associations	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2024	Vote
MATERNELLE ARAGON	Voyage fin d'année / Festival Puy de Mômes	1 092 €	Unanimité
PRIMAIRE ARAGON	Festival Puy de Mômes / Prix des incorruptibles	506 €	Unanimité

MATERNELLE BARBUSSE	Festival Puy de Mômes Sortie Athlétisme Sortie à la ferme pédagogique de Montpeyroux Sortie Spectacle de musique	1 590 €	Unanimité
PRIMAIRE BARBUSSE	Festival Puy de Mômes / Classe supplémentaire Projet Tennis dans les écoles / Intervenant extérieur Prévention & Secourisme / Sortie de fin d'année multi- classes	1 984 €	Unanimité

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 24/04/03/010 - Validation des demandes de subventions au titre de la DALD pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles à portée départementale.

Sur proposition de la commission municipale « vie associative et sportive, cohésion et communication » réunie le 25 mars 2024, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir valider les propositions de demandes de subventions au titre de la DALD suivantes :

Christel MARCHENAY précise que cette année, l'enveloppe de la DALD est de 7400€, aide accordée par les conseillers départementaux du canton.

ASSOCIATIONS	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2024	Vote
OHLC	Echange Harmonie INSA de Lyon	200 €	Unanimité
FOIRE GOURMANDE	Organisation de la Foire Gourmande 2024	1 000 €	Unanimité
LE CENDRE ARTISANS ET COMMERCANTS	Marché de Noël 2024	600 €	Unanimité
OPPIDUM DU JEU	Festival « Aux Pays des Jeux » 2024	1 000 €	Unanimité
VILLE DU CENDRE	Illuminations de Noël	500 €	Unanimité
	Cendre en Fête	1 500 €	Unanimité
	Festival Juste pour Deux Mains (10 ans)	1 500 €	Unanimité
LA BROCANTE CENDRIOUSE	Organisation de la Brocante 2024	500 €	Unanimité
LE CENTRE DE LOISIRS	Gala de danse 2024	300 €	Unanimité
COMITÉ DE JUMELAGE	Bal d'Halloween 2024	300 €	Unanimité

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

.....

Monsieur PRONONCE propose de passer aux questions et informations diverses.

Question soumise par l'opposition :

- « *Quand est-il prévu de réunir la commission d'accessibilité ?* »

Réponse de Monsieur MORIN :

La commission se réunira très prochainement, mais la date exacte n'est pas encore fixée.

Puis, il précise quelques **dates à retenir** :

- * Séances du conseil, les mercredis 29 mai et 3 juillet
- * Jeudi 4 avril 2024, de 16h à 19h30 : Don du sang (Salle Polyvalente)
- * Samedi 6 avril 2024, à 11h : Inauguration du transformateur
- * Samedi 6 avril, de 8h à 14h30 : Brocante MAGIC et chasse aux œufs, à 10h – Salle polyvalente.
- * Dimanche 7 avril, 16h : Spectacle Qu'est-ce que le théâtre ? - ECP Les Justes
- * Samedi 13 avril, de 9h à 12h : Marché de printemps des commerçants – Place Grassion
- * Dimanche 28 avril, 12h : Commémoration "Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation" – Cour de la Mairie
- * Mercredi 8 mai, 12h : Commémoration Victoire du 8 mai 1945 – Cour de la Mairie
- * Mardi 14 mai, 18h30 : Scène ouverte de l'EMM – ECP Les Justes
- * Vendredi 17 mai, à 18h30 : Concert des Sax's en scène – ECP Les Justes
- * Vendredi 24 mai, 20h30 : Concert des ateliers rock – ECP Les Justes
- * Samedi 25 mai, 20h45 : Spectacle Défilé de haute culture - Espace Verger du Caire

Avant de clôturer la séance, Monsieur PONTRUCHER fait un retour sur le nettoyage de printemps du samedi 29 mars, qui a réuni une dizaine de personnes. Il précise que beaucoup de mégots ont été trouvés devant l'école Aragon et qu'il faudra prévoir un nettoyage de l'Auzon au retour du beau temps et l'installation de cendriers aux abords des écoles.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h52.

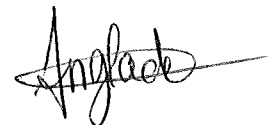
Présidence,

Hervé PRONONCE, Maire

Secrétariat,



Karine VALLUY



Béatrice ANGLADE